



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Evreux, le 28 avril 2021

Affaire suivie par **Mathieu SAVARY**
Direction de la santé publique
Pôle santé environnement
Unité départementale de l'Eure
Mél. : mathieu.savary@ars.sante.fr
Tél. : 02.32.18.32.38

Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Unité bi-départementale Eure Orne
12 Rue de Melleville
27930 ANGERVILLE LA CAMPAGNE

Objet: Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier de demande de Servitudes d'Utilité Publique

Par envoi du 12 avril 2021, vous m'avez transmis le dossier remis par la société Syngenta pour l'instauration de servitudes restreignant l'usage des eaux souterraines sur les communes de Saint Pierre la Garenne et Gaillon.

Ces servitudes font suite à la découverte d'une pollution des eaux souterraines au droit et au-delà du site. Les teneurs relevées en pesticides et en COHV peuvent être supérieures aux valeurs guides de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Les servitudes proposées dans le projet d'arrêté préfectoral ne soulèvent pas d'observations particulières de ma part.

A la marge, la cartographie en annexe 3 me semble perfectible. En effet, la dégradation de la qualité d'image rend la carte moins lisible que dans le rapport d'Antéa. De plus, cette carte ne permet pas de localiser l'emplacement des parcelles référencées dans le tableau en annexe 2. En ce sens, une carte complémentaire en format A3 serait intéressante.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur général
de l'Agence régionale de santé,
L'ingénieur du Génie Sanitaire

Mouloud BOUKERFA